



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le dix sept janvier deux mille vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents :** Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

**Absents Excusés :** Isabelle BAUDRY

**Absents :** /

**Date de convocation :** 13 janvier 2023

M Thierry LANNES est désigné **secrétaire de séance**.

**DELIBERATION N° 06012023**

**Fixation du montant du loyer de l'appartement 2 rénové du  
bâtiment ancienne poste**

Monsieur le Maire explique que les travaux arrivant à leur terme, il convient de fixer le nouveau montant du loyer de l'appartement 2, du bâtiment de l'ancienne poste.

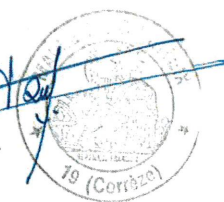
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer le montant du loyer mensuel à **430€ QUATRE CENT TRENTE EUROS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....